

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

**COMMUNIQUE DE MISE À DISPOSITION DE
LA NOTE D'INFORMATION DE 1000MERCIS
OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS INITIÉE PAR**

1000mercis

**PORTANT SUR 450.000 DE SES PROPRES ACTIONS
EN VUE DE LA REDUCTION DE SON CAPITAL**

présentée par



ETABLISSEMENT PRESENTATEUR ET GARANT

PRIX DE L'OFFRE : 20,00 euros par action 1000mercis

DUREE DE L'OFFRE : 20 jours calendaires minimum



Le présent communiqué établi par 1000mercis est publié en application des dispositions des articles 231-27 et 221-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »).

Paris, le 5 janvier 2021

AVIS IMPORTANT

L'offre publique de rachat sera ouverte, conformément aux dispositions des articles 231-32 du règlement général de l'AMF et R. 225-153 et R. 225-154 du Code de commerce, postérieurement (i) à la diffusion par 1000mercis d'un communiqué indiquant que la résolution relative à la réduction du capital par voie de rachat d'actions a été valablement adoptée par l'assemblée générale extraordinaire de 1000mercis du 12 janvier 2021 et que la condition suspensive prévue par cette résolution, relative à l'obtention par les Fondateurs auprès de l'AMF d'une décision de dérogation, devenue irrévocable, les dispensant de l'obligation de déposer une offre publique d'achat, est satisfaite, et (ii) à la publication par 1000mercis des avis d'achat dans un journal d'annonces légales et au bulletin des annonces légales obligatoires.

En application des dispositions de l'article L. 621-8, III. du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique de rachat en date du 5 janvier 2020, apposé le visa n° 21-001 sur la note d'information établie par la société 1000mercis et relative à ladite offre publique de rachat d'actions.

Préalablement à l'ouverture de l'offre publique de rachat d'actions, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'offre publique de rachat d'actions. Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document contenant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de 1000mercis sera déposé auprès de l'AMF et mis à la disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique de rachat d'actions selon les mêmes modalités.

La note d'information est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de 1000mercis (www.numberly.com) et peut être obtenue sans frais auprès de 1000mercis (28, rue de Châteaudun – 75009 Paris) et de Kepler Cheuvreux (112, avenue Kléber – 75016 Paris).

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays autre que la France.

La diffusion, la publication, ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Contacts

1000mercis – Numberly
Direction Générale
Thibaut Munier
Tél. +33 1 49 49 06 60
investisseurs@numberly.com